

Monastère Sainte-Claire à Perpignan : la Ville déboutée, La Bressola peut acheter



• Manifestation le 23 octobre 2021 de soutien au projet de la Bressola dans les rues de Perpignan. Michel Clementz - Michel Clementz

[Enseignement et formation](#), [Catalogne](#), [Louis Aliot](#), [Perpignan](#)

Publié le 30/12/2022 à 19:14 , mis à jour à 19:15

Le Tribunal administratif a annulé ce 30 décembre 2022 la préemption par la Ville de Perpignan du couvent des Clarisses-monastère Sainte-Claire. La Bressola peut désormais se porter définitivement acquéreur pour mener à bien son projet de collège et lycée catalan dans le quartier du Vernet. La municipalité devrait faire appel.

"Cette décision est un soulagement". Le président de la Bressola savoure. Le Tribunal administratif de Montpellier a débouté la Ville de Perpignan dans son bras de fer avec l'association catalane. Joan Sebastia Hayden ajoute : "Cela fait plus d'un an maintenant que l'on est suspendu aux décisions de justice. Celle-ci est la troisième en notre faveur. Le Tribunal administratif a jugé sur le fond. Il indique que la municipalité n'a pas démontré les preuves de l'existence d'un projet sur le monastère Sainte-Claire qui pouvait justifier sa préemption. La Bressola peut

acheter le bâtiment et elle le fera dans les semaines à venir. Nous avons signé un sous-seing privé avec les sœurs, il y a maintenant près de 18 mois".

Rappel. La Bressola souhaite créer un ensemble scolaire collège-lycée en catalan sur ce monastère Sainte-Claire situé avenue Joffre à Perpignan. La congrégation est vendeuse d'une grande partie du bâtiment. Les deux parties avaient signé un compromis de vente le 6 août 2021. L'association s'engageant à acheter le site et à réaliser des travaux de réaménagement intérieur des lieux. *"Le cimetière sera conservé et sera inaccessible aux élèves, tandis que la dépouille d'Anne-Marie Antigo reposera à terme en la cathédrale Saint-Jean de Perpignan".*

"Faire un collège à cet endroit est dangereux"

Très vite, le 28 septembre 2021, la Ville faisait valoir son droit de préemption, pour *"sauvegarder le patrimoine bâti du couvent de Sainte-Claire présentant, au-delà de son caractère religieux, un intérêt pour l'histoire de l'architecture en France ainsi qu'un intérêt touristique et de développement économique"*. Préemption attaquée donc devant la justice par la Bressola, qui a obtenu gain de cause ce 30 décembre.

"Nous souhaitons désormais que la municipalité prenne acte des décisions de justice et laisse la Bressola mener son projet dans le respect de la République et de ses lois. Un lycée d'enseignement en catalan est nécessaire pour faire le pont entre les collèges et l'université. Un troisième collège en catalan sera aussi rapidement une nécessité", conclut Joan Sebastia Hayden.

La Ville de Perpignan devrait faire appel de cette décision du Tribunal administratif. Mais, il ne serait pas exécutoire. *"Faire un collège à cet endroit est dangereux et contraire à toute logique en raison de son emplacement, des difficultés de stationnement et de l'inondabilité",* réagit Louis Aliot.

[Thierry Boulloire](#)